

Cadre fonctionnel relatif aux restrictions involontaires

Date 20 décembre 2018

Subvention du CEPF 108614

Bénéficiaire : Association Nature Solutions

***Préserver les plantes menacées dans le Parc National de Talassemtane au
Maroc***

Parc National de Talassemtane, Maroc

Résumé de la subvention

1. Association Nature Solution ANS
2. Intitulé de la subvention. Préserver les plantes menacées dans le Parc National de Talassemtane au Maroc
3. Numéro de subvention. **108614**
4. Montant de la subvention (en USD). **93.770\$**
5. Dates proposées pour la subvention. **01/02/2019**
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé. **Parc National de Talassemtane- Maroc**
7. Synthèse du projet.

Le Parc National de Talassemtane a été créé en octobre 2004. Il englobe sur une superficie de 58.950 ha, un territoire très original qui s'individualise par sa biodiversité et ses paysages remarquables. Avec son relief très accidenté caractérisant les montagnes rifaines, le Parc National de Talassemtane offre des paysages naturels de grande valeur patrimoniale à l'échelle de la méditerranée. Le parc national de Talassemtane abrite un grand nombre d'espèces végétales remarquables : le Sapin du Maroc, espèce endémique, mais aussi le Cèdre de l'Atlas et le Pin noir. La Sapinière y constitue la forêt la plus originale. Toutefois, cette originalité est gravement menacée par le défrichement, les incendies et le surpâturage. Plusieurs espèces floristiques alors classées sur la liste rouge de l'UICN dans les catégories CR et EN sont confrontées à des contraintes de suries majeurs et doivent être mieux connues et étudiées pour être valorisées et protégées *In Situ*. C'est dans cette perspective que la jeune association « Nature Solution » tente d'intervenir afin de:

- renforcer sa structure, sa gouvernance et son équipe pour relever le défis ;
- améliorer les connaissances sur la flore menacée de cette zone d'intérêt pour les plantes en engageant et en échangeant avec des scientifiques nationaux et internationaux ;
- élaborer un plan d'action pour la conservation des plantes en concertation avec les autorités de gestion et des représentants des OSC locales et autres intervenants;
- sensibiliser les populations locales, les OSCs et le jeune public à l'intérêt de l'aire protégée et du corridor ainsi que sur les valeurs patrimoniales et socio-économiques des plantes.

Nous espérons qu'à la fin du projet :

- l'association soit renforcée et soutenue pour renforcer sa mission et sa vocation de protéger la biodiversité menacée notamment les plantes en se dotant d'une équipe formée et motivée.
- Les connaissances sur les plantes et leurs statut notamment les espèces de la liste rouge sont améliorées ;
- Qu'un plan spécifique pour la conservation de la flore du ZIP de Talassemtane est approuvé et fait partie du plan d'aménagement et de gestion de l'aire protégées ;
- Que les représentant des OSC locales et les populations limitrophes sont sensibilisées et adhérents progressivement à la conservation du site et du corridor du Rif.

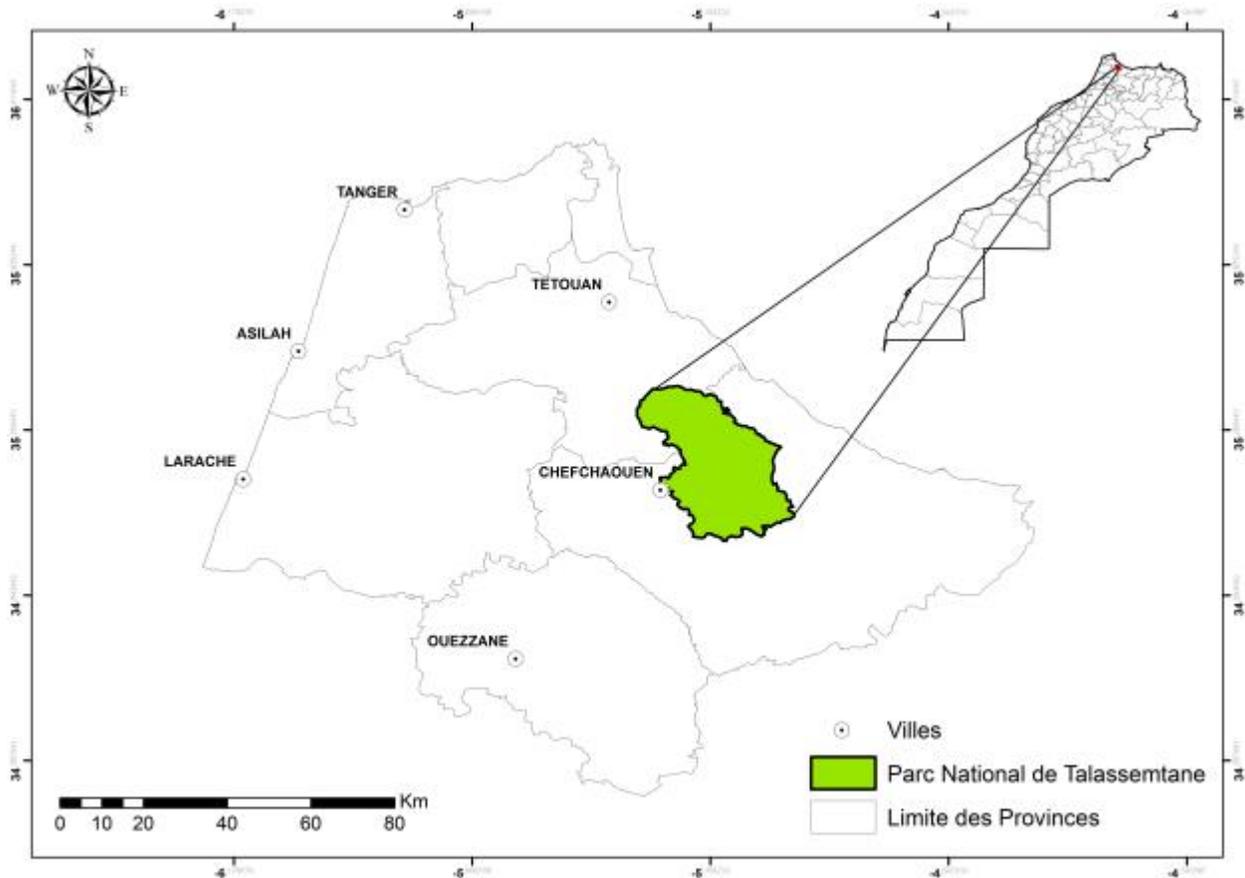
8. Nom complet, titre, numéros de téléphone, et adresse électronique du membre du personnel du Bénéficiaire chargé de ce plan.
Imad Cherkaoui, Président et conseiller scientifique et technique de l'Association ;
imad.cherkaoui@gmail.com
Tél. +212 662 383331

9. Date de préparation de ce document. 20/12/18

A. Contexte du projet

- Description de la zone

Le Parc National de Talassemtane est confirmé comme zone clé pour la biodiversité pour les plantes vue sa richesse exceptionnelle en espèces ligneuses comptant le Sapin marocain *Abies maroccana* (EN), le Cèdre de l'Atlas *Cedrus atlantica* (EN) et en espèce non ligneuse notamment *Arenaria grandiflora* (CR) *Serapias lingua* (CR) *Scrophularia eriocalyx* (EN) *Gagea elliptica* (EN) *Pinguicula nevadensis* (EN).



Le parc national de Talassemtane est un espace dont l'utilisation par les populations locales est très ancienne. L'occupation des sols est formée à 91% de forêts, les terrains agricoles sont de l'ordre de 4000 ha.

- Contexte social, utilisation des ressources naturelles et des terres

Les populations locales ont le droit d'usage dans le parc limité au ramassage du bois mort et des Plantes Aromatiques et Médicinales, ainsi que le pâturage du troupeau familial. La coupe de bois, le changement de vocation des terrains sont interdits. Les zones naturelles protégées sont spécialement interdites au pâturage.

De ce fait, les populations locales usagères sont connues et enregistrées auprès des autorités locales. Chaque commune rurale est répartie selon un certain nombre de douars (83 villages répartis sur les 9 communes rurales formant le parc national de Talassemtane). Ces populations organisées généralement dans des groupements villageois formalisés ou non dans des associations locales

Malgré la richesse du site et son classement comme aire protégée, l'état de conservation concrète reste modeste et différents problèmes contraignent la préservation du parc des exploitations illégales de la part des populations limitrophes, allant au-delà des activités de collecte et pâturage autorisés dans le cadre du plan de gestion. C'est en particulier le cas avec le défrichement des terrains boisés et incendies volontaires au profit des cultures, notamment la culture illégale de cannabis et la culture maraîchère. Il est à souligner que ces activités de défrichement et d'incendie volontaire sont dues essentiellement à l'inconscience des populations limitrophes de la valeur économique de parc. Il est donc primordial de mettre en place un programme pour vulgariser les informations et sensibiliser les populations locales aux profits qu'ils peuvent tirer de la nature à travers des activités respectueuses de la nature comme l'éco-tourisme ou les plantes aromatiques et médicinales.

D'autre part, les connaissances manquent par rapport à la flore menacée, qui n'est pas suffisamment prise en compte dans la gestion du parc. Nombre de ces espèces n'ont jamais été évaluées avant ce projet ce qui devient de plus en plus urgent en vue des menaces qui pèsent sur le milieu (Article joint sur les séries de dégradation). Le statut actuel des espèces dans liste rouge citées ci-dessus et leurs états de conservation n'est pas prise en compte à ce jour par la direction du parc vu le manque de capacité et de protocole de suivi rigoureux. Un inventaire pour mettre à jour la liste des plantes est nécessaire et la cartographie des espèces en danger critique ou en danger d'extinction pourrait nous éclaircir sur comment et où mettre en place un protocole de suivi.

- Cadre de collaboration avec les autorités du Parc

Dans le cadre actuel, le Maroc encourage les organisations de la société civile pour participer à la conservation des espaces naturels et aux parcs nationaux. Nature Solutions (NS) est une des associations qui ont été créées pour participer à cet effort à l'échelle nationale et locale. NS a participé activement à la mise à jour de plan d'aménagement de parc de Talassemtane lancé par le Haut-Commissariat des Eaux et Forêt et Lutte contre la Désertification (HCEFLCD) en 2017 selon un processus de concertation intégrant les acteurs locaux en vue de redynamiser le territoire et mettre en place un nouveau plan d'action intégrant les objectifs de conservation et de développement socio-économiques local.

Le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts a lancé le processus de révision du plan d'aménagement et de gestion du parc de Talassemtane. Cependant, cet exercice n'a pas connu une actualisation de l'état de conservation des espèces de plantes et des habitats. Le projet constituera une opportunité aux gestionnaires afin d'intégrer les connaissances développées, le plan d'actions pour la conservation des plantes qui sera développé. Nature solutions mettra à la disposition des gestionnaires tout au long du projet, toutes les innovations scientifiques et techniques ainsi que les éléments de diagnostic et les propositions qui seront développées avec les acteurs locaux.

- Autres acteurs du développement et société civile

Un réseau d'ONGs relativement important a été impliqué dans le parc et a porté quelques projets de développement socio-économique local principalement de la coopération espagnole. Cependant, la dernière décennie a connu une réelle chute des financements espagnols dans la région du nord de manière générale et dans la ZIP de Talassemtane spécialement. Le manque de convergence de ces projets et le caractère fragmenté des interventions fait diminuer l'impact de ces projets sur la conservation et le développement socioéconomique local. Dès le démarrage du projet, Nature Solutions établira la liste des acteurs locaux ayant développé des projets de conservation et de valorisation de la ZIP de Talassemtane. Nature Solutions œuvrera à fédérer les acteurs locaux autour d'une vision commune à partir du partage du diagnostic jusqu'à l'élaboration du plan d'action du parc national de Talassemtane intégrant les actions de conservation de la flore et des habitats ainsi que des actions de développement socio-économiques durables. Les actions à développer seront optimisées de manière à permettre d'agir avec une meilleure efficacité et avec un impact sur la conservation et la valorisation de la ZIP de Talassemtane.

- Activités pouvant avoir un impact sur l'accès aux ressources naturelles

Le projet comporte un premier groupe d'activités en relation avec l'amélioration des connaissances : inventaires, cartographie, analyse des menaces.

- Ces activités n'auront pas d'incidence sur l'accès aux ressources. Les habitants seront toutefois informés au fur et à mesure du projet, et autant que possible associés aux activités. Un impact économique positif est attendu (logement sur place, nourriture pour les équipes)

Par la suite, l'équipe du projet identifiera des pistes d'actions pour une meilleure protection des plantes les plus rares, en associant les habitants à la recherche de solutions partagées, et en association avec les autorités du Parc.

- Il est possible, en fonction des résultats d'inventaire et analyse des menaces, que certaines zones prioritaires soient identifiées, sur lesquels le parc s'engage à renforcer la protection. Les plans de conservation pour certaines plantes pourront peut-être intégrer des modifications pour certaines pratiques légales (pâturage, culture sur zones autorisées, collectes de plantes...).

Enfin, le projet prévoit des activités de promotion, de sensibilisation, de vulgarisation et de promotion de l'écotourisme

- Ces activités n'auront pas d'impact sur l'accès aux ressources, et au contraire auront des impacts bénéfiques pour les habitants.

L'association Nature Solution jouera sur la zone un rôle de conseil scientifique et de facilitateur entre les habitants et les autorités locales, concernant un seul aspect de la conservation (espèces végétales en danger). L'association ne prétend pas jouer un rôle dans la mise en application des lois, et le respect des règles de gestion du parc, qui sont du ressort des autorités du Haut-Commissariat.

B. Mise en œuvre participative

Dès la préparation du projet, Nature Solution a communiqué à propos du projet et travaillé avec différents acteurs de la région, notamment le par cet les municipalités.

D'autre part, NS est constitué d'habitants de la région et a déjà participé activement à la mise à jour de plan d'aménagement de parc de Talassemtane lancé par le Haut-Commissariat des Eaux et Forêt et Lutte contre la Désertification (HCEFLCD) en 2017 selon un processus de concertation intégrant les acteurs locaux en vue de redynamiser le territoire et mettre en place un nouveau plan d'action intégrant les objectifs de conservation et de développement socio-économiques local, ce qui assure une bonne connaissance des enjeux et acteurs locaux.

Dans la mise en œuvre du projet, NS adoptera une "approche participative" pour impliquer la communauté locale et les acteurs de la planification pour la conservation, car cette approche fournit des résultats meilleurs, plus rapides et plus durables.

En conséquence, les intervenants concernés comprendront:

1. **Populations locales et leurs représentants** : le projet s'adressera d'abord aux populations locales et leurs représentants. Il s'agit des groupements villageois, des associations locales et des conseils communaux. L'objectif est de susciter leur participation et leur adhésion à toutes les phases du projet (Diagnostic, sensibilisation, élaboration et développement du plan D'actions. Les autorités locales seront également impliquées : Province, Cercle et annexe (Caïdat) soient bien informées et engagées dès le début afin d'établir un lien avec la communauté locale et de suivre l'avancement du projet. La collaboration sera donc établie de manière progressive pour renforcer leurs capacités à répondre aux opinions du public et à compléter avec efficacité les actions entreprises. Les communes rurales seront approchées individuellement à ce stade. En effet, les autorités seront impliquées de différentes manières, notamment par la diffusion de l'information, la sensibilisation, l'éveil sur les menaces et l'acceptation de leur rôle dans la préservation de la biodiversité et la réduction des dommages en tant qu'individus et collectivement en tant que communautés. Ces approches sont importantes pour générer l'acceptation de la communauté et la confiance en notre implication. La communauté réagirait positivement à notre mission. Différents segments de la communauté seront ciblés différemment par le biais des outils de sensibilisation appropriés et à plusieurs reprises, le cas échéant, jusqu'à ce que la communauté devienne suffisamment consciente pour défendre la conservation des espèces.
2. Les **enseignants et les élèves** seront approchés et sensibilisés par le biais de visites que l'équipe du projet compte organiser dans le cadre du projet.
3. Les **ONG locales et les OSC**, seront aussi identifiées (cartographie des projets et actions de développement et environnementales) au démarrage du projet, puis approchées pour information, sensibilisation et implication. Elles seront notre vis-à-vis initial pour pouvoir discuter et interagir avec les populations locales et limitrophes.
4. Les **autorités de conservation notamment le Haut-Commissariat aux Eaux et forêts et à la lutte contre la désertification**. NS compte élaborer partenariat avec cette l'entité principale de gestion des aires protégées et de la faune et de la flore sauvage. Il prévu qu'une convention spécifique va lier NS et le HCEFLCD pour la mise en œuvre du projet financé par le CEPF. Le gestionnaire du Parc fera partie du comité de suivi et de pilotage du projet.
5. D'autres partenaires seront aussi associés au projet notamment la **Faculté des Sciences de Tétouan, l'Ecole Forestière Nationale des Ingénieurs de Salé** et

l'Ecole Supérieure de Technologie de Khénifra. Les deux autorités scientifiques vont donc collaborer dans le suivi et l'étude ainsi que la cartographie de la flore menacée et aussi dans l'encadrement et la formation.

C. Critères pour l'éligibilité des personnes concernées

L'association Nature Solution recherchera des solutions partagées et acceptables par tous pour la conservation des espèces végétales en danger. L'application des lois et règlements est du ressort du Haut-Commissariat.

Si les plans de conservation de certaines plantes amènent à des changements de pratiques, seuls pourront être considérées comme "affectées" les personnes dont les pratiques sont considérées comme légales dans le cadre des règles nationales et des règles du parc.

Les personnes dans l'illégalité (incluant culture de cannabis) ne pourront se prévaloir d'être affectés par le projet.

D. Mesures visant à aider les personnes touchées

Les mesures d'assistance aux personnes affectées seront identifiées grâce à une approche participative pendant la mise en œuvre et inclus dans le plan d'action.

Les habitants des environs du parc seront la cible du projet pour les programmes de sensibilisation et de participation. Le diagnostic sera fait au niveau de chaque commune rurale avec les organisations villageoises qui le composent. Une priorisation sera faite pour toucher les sites d'intérêt pour les plantes en vue d'optimiser les interventions. NS établira une carte des sites prioritaires qui en découlera les zones d'intervention et les populations prioritaires à cibler.

Si des pratiques légales sont appelées à être modifiées, alors des solutions alternatives seront recherchées pour ne pas impacter les conditions d'existence des habitants. Ceux-ci pourront par exemple être considérés comme prioritaire pour la participation aux missions de suivi/monitoring, ou aux activités d'écotourisme.

E. Mécanisme de résolution des conflits et des plaintes.

Au cours des premières semaines de mise en œuvre, des réunions seront organisées pour divulguer les objectifs et activités détaillées du projet aux communautés locales. Les coordonnées du directeur exécutif de NS, ainsi que le directeur du Parc National de Talassemtane et Le directeur des subventions du CEPF (Pierre Carret) et la Responsable des Programmes de l'Equipe régionale (Awatef Abiadh) seront fournis. Le mécanisme de règlement des conflits sera expliqué aux parties prenantes lors de l'atelier de sensibilisation des OSC afin de susciter leur participation à l'adaptation des meilleures approches en matière de conservation des plantes. Une affiche contenant les étapes du mécanisme de doléance, incluant les adresses de contact, sera mise en place au bureau du Parc.

La résolution des conflits suit une approche en quatre étapes:

- 1) Toutes les plaintes seraient d'abord traitées par NS. Dès réception de la plainte, le responsable du projet organiserait une réunion avec un représentant de l'autorité locale, le directeur du Parc National de Talassemtane et la personne qui a déposé la plainte, pour trouver une solution. Toutes les plaintes seront en parallèle archivées dans un

dossier, avec les suites apportées, et feront l'objet d'un rapportage semestriel auprès du CEPF.

- 2) Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée, la plainte sera adressée au Responsable du programme du RIT régional du CEPF, Awatef Abiadh awatef.abiadh@lpo.fr et au directeur de subvention Pierre Carret (pcarret@cepf.net)
- 3) Si le demandeur n'est pas satisfait à la suite de la réponse, il sera informé de la possibilité de soumettre la doléance directement au Directeur exécutif du CEPF à l'adresse cepfexecutive@conservation.org ou par courrier postal.
- 4) Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse du directeur exécutif du CEPF, il peut soumettre la doléance à la Banque mondiale au bureau local de la Banque mondiale. "

F. Modalités de mise en œuvre

Lors du lancement de la mise en œuvre, NS organisera une série de réunions avec les différents acteurs définis ci-dessus dans la section mise en œuvre participative comprennent les autorités locales, les autorités de gestion de l'aire protégée, des ONG, des groupes sociaux, etc. informés des objectifs du projet et des activités conçues avec leurs calendriers pour améliorer la collaboration. La population locale à travers les ONG seront sensibilisés pour adhérer à la conservation des plantes et des habitats et seront concerté selon une approche participative sur les actions à mener pour la sauvegarde du site et des plantes. Tous les acteurs concernés par la conservation seront directement sollicités pour s'engager et prendre leur avis. Les informations compilées de toutes les consultations se traduiront en un plan d'action spécifique sur les plantes. Le plan va intégrer des lignes d'action qui s'adressent aux personnes potentiellement affectées, identifiées par le consultations et dialogue participatif. Un plan de gestion sera élaboré en prenant en compte tous les comptes.